

LA SOUVERAINETÉ

L'ESPACE AÉRIEN DU CANADA—LE PROJET DE TRANSPORT DE PLUTONIUM

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux affaires extérieures et du ministre des Transports, j'ai une question à poser au premier ministre. Il se souvient peut-être qu'en mars dernier, en réponse au député de Windsor-Ouest, le secrétaire d'État a répondu de façon plutôt évasive à la question de savoir si le Canada allait s'opposer au survol de l'Arctique par des avions transportant du plutonium radioactif entre la France et le Japon.

Le premier ministre voudra-t-il déclarer aujourd'hui de façon claire et nette que le Canada s'opposera vigoureusement aux vols proposés, étant donné que l'échéance est très proche?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): En bref, monsieur le Président, je puis donner l'assurance à mon collègue que le Canada ne sera pas survolé sans que la permission pleine et entière du Canada n'ait été donnée au préalable et que ne soient appliquées intégralement les dispositions des lois nationales et internationales pertinentes.

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

L'UTILISATION DE L'ARTICLE 19

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. En essayant de justifier la décision du gouvernement de modifier les lois sur les brevets relatifs aux produits pharmaceutiques, il a traité les fabricants de produits génériques de voleurs et ainsi de suite. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a publié un bulletin de politique daté du mois de juin 1987 disant que l'on continuera à se baser sur l'article 19 de la Loi sur les brevets pour voler les inventions brevetées, voire pour les attribuer à d'autres fabricants qui ont soumissionné pour obtenir un contrat du gouvernement? Je voudrais que le ministre explique à la Chambre qui vole quoi et où se trouve la logique dans cette politique gouvernementale.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, à la conférence de presse d'hier, j'ai cité les propos du Pr Polyani, le dernier titulaire canadien du prix Nobel. Le Pr Polyani a dit à l'émission *Morningside* de la CBC qu'en adoptant une politique selon laquelle les autres pays font les recherches et nous nous contentons d'importer et de copier la technologie, le Canada se comportait comme un voleur. Voilà ce qu'a dit le Pr Polyani. Il a ajouté que pour être un bon voleur, il fallait encore faire de la recherche pour pouvoir faire la distinction entre les vraies pierres précieuses et les fausses.

Je demande aux néo-démocrates s'ils tiennent à ce que le Canada continue à se comporter en voleur—pour reprendre les termes du Pr Polyani—et à laisser aux autres pays le soin de

Questions orales

faire les recherches, ou s'ils désirent que les scientifiques canadiens fassent des recherches ici, au Canada.

LE BULLETIN DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Neil Young (Beaches): Je pose ma question supplémentaire au même ministre. Après cette déclaration, pourrait-il nous dire pourquoi en juin 1987, un bulletin de politique gouvernementale enjoint le ministère concerné de continuer à utiliser l'article 19 de la Loi sur les brevets pour exploiter les inventions d'autres personnes de façon totalement arbitraire? Le ministre pourrait-il expliquer cet état de choses à nos concitoyens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Si le nouveau parti démocratique considère maintenant que nous devons mieux protéger les brevets des inventeurs canadiens, je me félicite de ce changement d'attitude. Et si le député voulait nous remettre le document en question et participer à l'élaboration d'un amendement qui renforcerait la protection que nous assurons à nos hommes de sciences, je serais fort heureux de cette conversion miraculeuse, et j'apprécierais son soutien dans cette entreprise.

M. le Président: Le député de Cochrane—Supérieur a la parole. Vu l'heure qu'il est, je lui demande de ne poser qu'une seule question.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—LE PROCESSUS DE CONSULTATION

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme.

En juillet, le ministre d'État a annoncé une période de six mois de consultations avec les autochtones du pays au sujet du développement économique des autochtones, et je tiens à l'en féliciter. Cependant, une note préparatoire à l'intention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours du même mois prévoyait que des recommandations sur le développement économique devaient être soumises au premier ministre d'ici au mois d'octobre, soit trois mois complets avant que la période de consultation ne soit terminée. Ainsi, les chefs autochtones parlent d'un faux processus de consultation, tout à fait inutile. Je demande donc au ministre d'État, si son annonce n'est pas que de la frime, un geste sans signification et un simple exercice de relations publiques.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): C'est probablement ce que le député voudrait que les autochtones du pays croient. Ce n'est pas du tout de la frime. Le gouvernement a promis ce processus de consultation. Le premier ministre a déclaré clairement en 1984 qu'on ne toucherait pas à ces programmes sans avoir pleinement consulté les autochtones auparavant. Nous avons entrepris ces consultations. Nous avons l'entière coopération des groupes autochtones du pays et ces consultations vont se dérouler comme prévu.